

Adhésion à l'Etablissement public Loire

Communauté de communes du Val d'Amboise

La Communauté de communes du Val d'Amboise (www.cc-valdamboise.fr) regroupe 14 communes du département d'Indre-et-Loire, avec une population de près de 30.000 habitants. Cet Etablissement public de coopération intercommunale est présidé par M. Thierry BOUTARD.

Etant rappelé que dans ce département quatre EPCI : Chinon Vienne et Loire, Touraine Ouest Val de Loire, Tours Métropole Val de Loire et Touraine Est-Vallées sont déjà membres de l'Etablissement, il est proposé au Comité syndical, sous réserve de formalisation de la demande par voie de délibération, d'accepter l'adhésion de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Conformément aux dispositions de l'article 3 des statuts de l'Etablissement, les assemblées délibérantes des collectivités membres disposeront, « *pour se prononcer d'un délai de 120 jours à compter de la notification de la délibération de l'EP Loire. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable. L'adhésion ne peut avoir lieu si plus des 2/3 des assemblées délibérantes des collectivités membres s'y opposent.* »

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Par voie de conséquence, il est également proposé d'inviter le(la) futur(e) délégué(e) titulaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise aux prochaines réunions des instances de l'Etablissement. Sa participation aux votes ne sera toutefois possible qu'une fois pris l'arrêté du représentant de l'Etat prononçant l'adhésion.